

RÈGLEMENT D'ADMISSION 2024 POUR L'ENTREE EN FORMATION

TECHNICIEN MONITEUR D'ATELIER

Qualification professionnelle de niveau 4

La formation de TMA est accessible par les voies suivantes :

- **Aux personnes employées, quel que soit leur statut, en situation d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages dans un ESAT ou une EA pendant la durée de la formation.**
- **Aux demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle à la condition d'avoir réalisé une période de découverte du métier (type PMSMP) ou une expérience professionnelle de 10 jours (70 heures) minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur. Ce prérequis a pour objectif de leur permettre de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider leur projet.**

La formation de moniteur-éducateur est d'une durée de 1 an : elle comporte 441 heures de formation théorique en centre de formation et 1085 heures de formation pratique :

- 980 heures de stage long d'alternance
- 105 heures de stage court optionnel en fonction du parcours du candidat

Conditions d'accès à la formation de moniteur-éducateur

Les savoirs de base (Niveau 1) sont réputés acquis. Par ailleurs, les métiers du secteur exigent aujourd'hui une capacité à transmettre des informations écrites, tracées sur papier ou support informatique, et le référentiel de certification du Titre MA valide les compétences du candidat en la matière.

Ainsi, en amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé pour les publics cibles. Il ne constitue pas une sélection pour l'entrée en formation.

L'inscription aux épreuves d'admission se fait en ligne sur le site d'admission de l'ITSRA en vous connectant à l'adresse suivante : <https://itsra.net/wordpress/titre-de-moniteur-datelier-tma/>

Composition du dossier de candidature

Le Dossier doit comprendre :

- ✓ Le dossier d'inscription dûment complété et signé
- ✓ 2 photos d'identité (portant votre nom au dos) dont 1 collée sur le dossier d'inscription
- ✓ Une lettre de motivation
- ✓ Un curriculum vitae
- ✓ Photocopie Recto Verso de votre carte d'identité en cours de validité (ou passeport)
- ✓ Photocopie du dernier diplôme d'enseignement général obtenu
- ✓ Photocopie du dernier diplôme d'enseignement professionnel ou technique obtenu

Documents annexes à fournir en plus :

- Pour les demandeurs d'emploi / personnes en reconversion professionnelle
 - ✓ Un justificatif de mise en situation professionnelle de 70 heures en ESAT ou en EA
 - ✓ L'évaluation de cette mise en situation professionnelle par l'établissement d'accueil
 - ✓ Un document de 2 pages (une feuille recto-verso) rédigé par le candidat, relatant les expériences conduites dans le champ d'activité durant la mise en situation professionnelle, ainsi qu'une analyse de ces expériences.
- Pour les salariés d'ESAT ou EA :
 - ✓ L'autorisation de l'employeur

Calendrier de formation :

- **Ouverture des inscriptions** sur le site de l'ITSRA à partir du **09 juillet 2024**
- **Clôture des inscriptions** : **04 septembre 2024**
- **Journée de positionnement** : **11 septembre 2024**
- **Rentrée scolaire** : **14 octobre 2024**

Déroulement de la journée de positionnement

Le positionnement, réalisé avant l'entrée en formation, se compose :

- D'une évaluation écrite et orale permettant de s'assurer de l'acquisition des savoirs de base dans la maîtrise de la langue Française. Durée : 75 minutes.
- D'un test informatique permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de base nécessaire à l'exercice du métier. Durée : 30 minutes.
- Titre Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé - Référentiel de formation - Selon le référentiel de certification du 18 01 2024 4 |
- D'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, ainsi que d'étudier les équivalences et les demandes de parcours partiel, et d'individualiser son parcours. Durée : 30 minutes.

Lieu de la journée de positionnement

Toutes les épreuves auront lieu dans les locaux de l'ITSRA situés :

62 avenue Marx Dormoy – 63000 CLERMONT-FERRAND

Effectifs

La taille des groupes est fixée à **16 stagiaires** maximum par bloc, présents simultanément durant les temps de formation en centre quel que soit leur statut ou leur modalité d'accès à la formation (parcours partiel ou parcours complets).

Coût et financement de la formation

Le tarif de la formation est de 6 315,12 €.

Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur et/ou l'OPCO auprès duquel l'employeur cotise pour la formation de ses salariés ou dans le cadre du CPF de transition. Ils n'ont pas à acquitter des frais d'inscription et de scolarité.

Un devis personnalisé est systématiquement réalisé suite à la demande d'un candidat.